



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

**Concours de recrutement du second degré**

**Rapport de jury**

---

**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE  
PROFESSIONNEL (PLP)  
CONCOURS EXTERNE ET CAFEP**

**Section : COIFFURE**

**Session 2017**

Rapport de jury présenté par :  
Madame Marie-Christine BATTIN,  
Présidente du jury

### SOMMAIRE

	Pages
1. Renseignements statistiques	3
2. Épreuve d'admissibilité	4 à 7
2.1 Définition de l'épreuve	
2.2 Sujet	
2.3 Observations et conseils aux candidats	
3. Épreuve d'admission	8 à 12
3.1 Définition de l'épreuve	
3.2 Observations et conseils aux candidats	

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury

### 1. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

#### CAPLP EXTERNE - CAFEP COIFFURE 2017

	Public	Privé sous contrat
<b>Nombre de postes</b>	<b>7</b>	<b>2</b>
<b>Candidats inscrits</b>	<b>277</b>	<b>55</b>
	Admissibilité	Admissibilité
Nombre de présents	178	34
Moyenne générale de l'épreuve (candidats non éliminés)	06,85	08,57
Moyenne des candidats admissibles	16,29	14,96
Note du dernier candidat admissible	14,29	12,94
Note maximale	19,38	16,19
Nombre de candidats admissibles	15	5
	Admission	Admission
Nombre de candidats présents	15	5
Moyenne générale de l'épreuve (candidats présents)	10,65	09,57
Moyenne des candidats admis	14,21	13,87
	Ensemble du concours	Ensemble du concours
Moyenne des candidats présents	12,53	11,37
Moyenne des candidats admis	14,96	14,20
Note du dernier candidat admis	12,22	12,60
Note maximale	17,86	15,81
Nombre de candidats admis	7	2
Barre	12,22	12,60

## 2. EPREUVE D'ADMISSIBILITE : Exploitation pédagogique d'un dossier technique

*Il existe aujourd'hui en coiffure un diplôme supérieur au niveau IV. Toutefois, pour cette session, la réglementation relative au CAPLP Coiffure ne tient pas compte de cette création de diplôme (BTS).*

*En conséquence le concours relève toujours des conditions identifiées pour les « sections des métiers » (groupe A).*

### 2.1 Définition de l'épreuve

Texte de référence : Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

NOR: MENH1310122A

Annexe I - Épreuves du concours externe

Sections pour lesquelles il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat relevant du groupe A

*Extrait de l'arrêté*

#### **A. - Epreuve d'admissibilité - Exploitation pédagogique d'un dossier technique.**

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans un référentiel du champ professionnel de l'option choisie. A partir d'un dossier technique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de :

- de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Durée : quatre heures ; coefficient 1.

### 2.2 Sujet

Extrait du sujet 2017

Texte introductif au sujet :

*La coloration a-t-elle encore des secrets pour vous ?*

*« Maîtriser les subtilités de la couleur, se jouer des fonds d'éclaircissements, proposer la nuance qui répondra parfaitement aux attentes de la cliente... La colorimétrie est le solfège de notre métier. Tel est le credo que de grands coloristes répètent sans cesse aux plus jeunes »*

*Extrait du magazine BIBLOND N°57 - septembre 2016 - page 71*

A partir du dossier technique fourni, les candidats devaient proposer une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans le référentiel du CAP coiffure.

### 2.3 Observations et conseils aux candidats

#### Les attentes sur la forme :

- une composition rédigée avec soin ;
- une composition structurée avec une introduction en lien avec la thématique proposée, un développement avec des transitions pertinentes et une conclusion.

#### Les attentes sur le fond :

- l'annonce de la thématique relative à la « coloration » ;
- la présentation globale de la séquence intégrant la séance développée en lien avec le dossier technique ;
- la description d'une séance, cohérente et réaliste avec le titre, les objectifs et les compétences visés, les activités élèves, les moyens et les supports pédagogiques utilisés ainsi que les contenus ;
- les modalités et les supports d'évaluation prévus pour cette séance ;
- l'élaboration de documents techniques et pédagogiques professeur (ex : fiche de préparation de séquence ...) ;
- l'élaboration de documents techniques et pédagogiques, fournis aux élèves (ex : trace écrite ...) ;
- des éléments d'évaluation (ex : grilles d'évaluation ...).

#### Les constats

Le jury a apprécié :

- des compositions structurées, soignées, paginées, aérées ;
- des organisations pédagogiques pertinentes prenant en compte le niveau de formation et les spécificités du public accueilli ;
- un ancrage de la partie pédagogique sur des situations professionnelles pertinentes ;
- des documents professeur construits, structurés et cohérents ;
- des documents élèves adaptés au niveau attendu ;
- une exploitation judicieuse des annexes du dossier dans la démarche pédagogique et dans l'élaboration des documents élèves, avec un référencement dans la copie ;
- des évaluations, avec des critères précis, adaptées aux objectifs fixés ;
- la rigueur dans les contenus développés et dans le vocabulaire utilisé (professionnel).

Le jury a regretté :

- l'absence d'introduction, de conclusion et de plan ;
- l'absence de situation professionnelle et/ ou contexte professionnel introductif ;
- l'absence d'exploitation du dossier technique ;
- l'exhaustivité des compétences visées sans relation avec celles développées dans la séance ;
- le manque de lien entre les savoir-faire et les savoirs associés ;
- des copies ne présentant que les éléments technologiques et/ou scientifiques de la coloration sans aucune exploitation pédagogique ;
- des erreurs scientifiques et technologiques ;
- des généralités en pédagogie sans application effective dans la séance présentée en lien avec le sujet ;
- un manque de maîtrise de la langue française (orthographe, syntaxe ...) ;
- le manque de soin de certaines copies (écriture, abréviations, présentation ...) ;
- un positionnement en tant que coiffeur et non en tant que futur enseignant.

#### Les préconisations

##### Avant l'épreuve :

- prendre connaissance de la définition de l'épreuve,
- prendre connaissance des référentiels de formation des diplômés de la coiffure (MC et CAP) ;
- s'approprier la signification du vocabulaire pédagogique utilisé ;
- actualiser ses connaissances techniques et scientifiques (niveau du concours).

##### Pendant l'épreuve :

- prendre le temps d'une lecture attentive du sujet ;
- rédiger un plan avant de développer la rédaction ;
- veiller à la gestion du temps afin de traiter le sujet dans sa globalité et prévoir un temps de relecture ;
- utiliser judicieusement les annexes, qui ne doivent pas être recopiées textuellement mais venir illustrer la proposition pédagogique, servir de supports ou s'intégrer dans des documents élèves.

### 3. EPREUVE D'ADMISSION : Epreuve de mise en situation professionnelle

#### 3.1 Définition de l'épreuve

Texte de référence : Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

NOR: MENH1310122A

Annexe I - Épreuves du concours externe

Sections pour lesquelles il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat relevant du groupe A

*Extrait de l'arrêté*

« ... **B. — Épreuve d'admission**

**Épreuve de mise en situation professionnelle.**

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné du lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

L'entretien avec le jury permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. ... »

#### 3.2 Observations et conseils aux candidats

Il s'agit d'une épreuve à caractère pédagogique dans laquelle, il est demandé au candidat de proposer une séquence prenant appui sur les investigations\* conduites et les analyses menées au cours de réalisations pratiques effectuées en lien avec l'un des référentiels des diplômes mis en œuvre en lycée professionnel.

Pour conduire des investigations, le candidat réalise une (des) technique(s) professionnelle(s) sur une tête implantée au regard d'une thématique et de compétence(s) imposée(s) par le sujet.

Pour cette session 2017 les thématiques des sujets et les niveaux de classe étaient :

- « la coupe dégradée ovalisante » en MC coiffure coupe couleur ;
- « le lissage temporaire » en CAP coiffure.

► L'épreuve d'admission est constituée de trois parties.

Lors de la première partie de l'épreuve (4h) le candidat est observé par un jury durant la réalisation des travaux pratiques pendant une durée définie, précisée en début d'épreuve (1h30 pour la session 2017). Le travail pratique du candidat est évalué par le jury uniquement sur ce temps d'observation.

Lors de la deuxième partie de l'épreuve (1h) le candidat prépare l'exposé.

Lors de la troisième partie, le candidat présente son exposé au jury (30 min) ; celui-ci est suivi d'un entretien conduit par le jury (30 min).

► Au cours de la réalisation pratique, le jury observe à la fois :

- les investigations réalisées par le candidat ;
- la maîtrise des techniques professionnelles.

La réalisation technique peut porter sur tout ou partie de la chevelure, au choix du candidat, dans le but de pouvoir mener des investigations et d'en apprécier les résultats.

Ces investigations et leur analyse constituent le point d'appui pour la conception de la séquence de formation présentée lors de la troisième partie de l'épreuve.

► Avant le début de l'épreuve, le candidat prend connaissance de son environnement de travail (salle de TP).

Dès le début d'épreuve, le candidat dispose d'un document joint au sujet précisant la liste des matériels et des produits mis à sa disposition ainsi que du (des) référentiel(s) nécessaire(s) à la réalisation du sujet.

Le candidat doit se limiter à utiliser le matériel dont il s'est muni, correspondant à la liste qui lui a été adressée (jointe à la note au candidat), et à ce qui est mis à sa disposition (équipements, matériels et produits) le jour de l'épreuve, dans la salle de techniques professionnelles.

*\*Rappel :*

*On entend par « investigations » la réalisation au cours des travaux pratiques :*

- d'essais ;
- de recherches ;
- de comparaisons ;

*portant sur des techniques, et/ou l'utilisation de matériels, et/ou l'utilisation de produits, et/ou de résultats...*

### 3.2.1 Remarques sur les réalisations pratiques

#### Le jury a apprécié :

- le travail dans une ambiance calme, une adaptation rapide aux lieux et une installation rationnelle ;
- le respect des consignes données dans la note aux candidats (exhaustivité des matériels nécessaires) ;
- la maîtrise des gestes professionnels ;
- la diversité des investigations réalisées.

#### Le jury a regretté :

- une réalisation de techniques professionnelles sans réelles investigations ;
- un manque de maîtrise des savoir-faire professionnels ;
- une maîtrise insuffisante des règles d'ergonomie (hauteur inadaptée de la tête implantée, ...), d'économie, d'hygiène et de sécurité ;
- un manque d'organisation (poste de travail, gestion du temps, déplacements inutiles ...) ;
- une tenue professionnelle inadaptée ;
- le fait que certains candidats se laissent influencer par le travail réalisé par les autres.

### 3.2.2 Remarques sur l'exposé/entretien

#### **Exposé**

#### Le jury a apprécié :

- l'annonce et le suivi d'un plan
- la proposition d'une séquence réaliste et structurée prenant appui sur les investigations et analyses menées lors des TP ;
- la situation justifiée de la séquence dans la progression pédagogique ou dans le plan de formation ;
- la présentation d'un contexte professionnel et/ou d'une situation professionnelle pertinent(s), servant de support à la partie pédagogique ;
- des objectifs définis avec clarté ;
- la mise en évidence des activités des élèves ;
- la proposition d'évaluation(s) pertinente(s) ;
- la maîtrise des connaissances scientifiques, techniques ou technologiques présentées ;
- la prise de recul sur les investigations menées ;
- la présentation détachée des notes ;
- l'expression correcte adaptée à la fonction d'enseignant ;
- l'utilisation judicieuse du tableau blanc, des différents supports préparés, des annexes pour expliciter certains points ;
- le respect du temps alloué à l'exposé.

#### Le jury a regretté :

- une utilisation non pertinente du référentiel ou non utilisation de celui-ci ;
- une absence ou une insuffisance d'analyse ou d'exploitation des investigations menées ;
- un manque d'articulation et de cohérence entre la séquence annoncée et les séances ;
- une succession de séances sans lien entre elles ;
- un manque de lien entre les savoir-faire et les savoirs associés ;
- un manque de réalisme dans les propositions pédagogiques ;
- un manque de réflexion sur la place de la séquence dans le plan de formation (progression) ;
- une longue présentation de généralités pédagogiques non réinvesties concrètement dans la séquence proposée ;
- une exploitation insuffisante ou non pertinente des « annexes » choisies.

#### **Entretien**

#### Le jury a apprécié :

- la qualité d'écoute et la réactivité du candidat ;
- l'aptitude à prendre du recul sur ses investigations et ses propositions pédagogiques ;
- les réponses structurées et argumentées aux questions posées par le jury ;
- la posture adaptée à l'exercice du futur métier d'enseignant.

#### Le jury a regretté :

- le manque de conviction ;
- les réponses insuffisamment argumentées ;
- la connaissance insuffisante du système éducatif ;
- la méconnaissance des valeurs de la République.

### 3.2.3 - Conseils aux candidats

- lire le sujet et l'analyser dans sa globalité avant la mise en place pour la réalisation pratique, de manière à se projeter sur l'ensemble de l'épreuve ;
- avoir une gestion réfléchie des 4h « Travaux pratiques » comportant les réalisations pratiques (investigations) **et** la préparation de la séquence de formation ;
- exploiter les investigations conduites lors des réalisations pratiques pour justifier les choix pédagogiques de la séquence, lors de l'exposé et de l'entretien ;
- maîtriser les vocabulaires technique, technologique et scientifique utilisés ;
- faire preuve de qualité d'écoute et de communication ;
- s'informer sur les modalités de fonctionnement d'un établissement scolaire et sur les missions des différents personnels qui y exercent ;
- s'approprier et réinvestir les notions fondamentales de pédagogie ;

- prendre connaissance de l'arrêté du 01/07/2013 (J.O. du 18-07-2013) concernant le référentiel des compétences professionnelles du métier d'enseignant ;
- s'informer sur la diversité des conditions d'exercice de son futur métier ainsi que sur les valeurs de la République (notamment la charte de la laïcité).